Centre de services scolaire de Montréal
Québec

PLAN DE LUTTE

CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

ÉVALUATION ANNUELLE DU PLAN DE LUTTE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT : Saint-Gérard

ANNÉE DE LA VERSION : 2025-2026

DATE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT : 4 juin 2026

NOM ET FONCTION DES PARTICIPANTS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉVALUATION ANNUELLE :

Nom	Fonction
Jacinthe Nolin	Directrice
Stéfanie Laberge	Directrice adjointe
Caterina Del Busso	Psychoéducatrice
Shirley Pierre-Antoine	Éducatrice spécialisée
Siham Chileg	Technicienne en service de garde
Catherine Martel	Enseignante titulaire
Bouchera Chelbi	Enseignante spécialiste en anglais langue seconde

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

COMITÉ RESPONSABLE DU PLAN DE LUTTE :

Question	Réponse	Si NON, identifier le(s) changement(s) à prévoir
Est-ce que les participants au comité étaient représentatifs de l'équipe-école?	☐ Oui ☒ Non	Plus de représentants enseignants (1 par cycle) et éducatrices en service de garde
Est-ce que la fréquence des rencontres inscrite au plan de lutte a été respectée?	☒ Oui ☐ Non	6 rencontres
Est-ce que la fréquence des rencontres a été suffisante pour permettre au comité de réaliser l'ensemble de ses mandats?	☐ Oui ☒ Non	Mieux répartir la fréquence de nos rencontres en continuité pendant l'année – prévoir l'organisation de l'entrée libre en début d'année et en ajoutant une en février. Plus en début d'année pour mieux planifier Une planification annuelle pourrait être faite pour tous les comités afin d'arrimer nos interventions et écrire des comptes rendus des divers comités.
Est-ce que le suivi de la mise en œuvre du plan de lutte a été fait à chacune des rencontres du comité?	☒ Oui ☐ Non	

ÉVALUATION DES NEUF ÉLÉMENTS DU PLAN DE LUTTE :

1. Analyse de la situation

Commentaires
• *Le portrait de situation est représentatif de la réalité actuelle.* • *L'ajout d'un poste à 100% en psychoéducation pour l'année 2025-2026 a eu plusieurs effets bénéfiques dans l'environnement scolaire.* • *Le Questionnaire sur la sécurité, la violence et le bien-être dans les écoles (QSVE-BE) ayant été fait l'an dernier, nous ne l'envisageons pas pour l'an prochain.*

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

Pour l'année en cours, indiquer les priorités de l'école inscrites au plan de lutte et spécifier leur niveau d'atteinte

Formulation de la priorité au plan de lutte		Niveau d'atteinte de la priorité Cochez la case correspondante	Explication quant au niveau d'atteinte (Pourquoi?)	Reconduction de la priorité Cochez la case correspondante	Si **OUI**, quels ajustements seront nécessaires à apporter aux moyens prévus pour cette priorité?
No. 1	Augmenter la surveillance adéquate en impliquant les élèves et les adultes dans les prises de décision.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Un comité unité sans violence a été mis en place en 5e année et une rencontre a eu lieu avec le comité code de vie. Mise en place des aides-surveillants pour la cour d'école l'hiver. Ajout d'une surveillance aux récréations.	☒ Oui ☐ Non	Mieux encadrer l'implication de nos grands pour aider lors des récréations extérieures et intérieures. Mise en place de permis de circuler à l'intérieur de l'école. Mise en place d'un comité cour d'école ayant pour mandat de revoir le plan de surveillance stratégique, revoir notre procédure en cas de pluie et structurer l'entrée libre.
No. 2	Améliorer l'organisation et l'animation de notre cour d'école.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Ajout de postes de surveillances en fin de journée au SDG et jours d'animation. Horaire de soccer non respecté.	☒ Oui ☐ Non	Bacs de jeux par poste de surveillance – a été fait pendant l'hiver, mais ce serait à remettre en place automne et printemps. Horaire de soccer à remettre en place. Horaire équipes féminines à considérer.
No. 3 (au besoin)	Diminuer les insultes verbales entre les élèves et ces derniers envers les adultes.	☐ Atteinte ☒ Partiellement atteinte ☐ Non atteinte	Chez les grands de 3e année et +, certaines insultes verbales ont été faites de la part d'élèves envers des éducatrices au SDG. Entre les élèves, l'enjeu est encore présent surtout dans les corridors et la cour d'école.	☒ Oui ☐ Non	Langage approprié et respect à maintenir envers le personnel du SDG et priorité à travailler pour faire diminuer les insultes verbales entre les élèves. Revoir les valeurs et comportements attendus de notre code de vie. Certificats à offrir mensuellement.

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

2. Mesures de prévention

Commentaires
Les mesures de prévention prévues suivantes ont été mises en place : Affiche règles de cour d'école, plan de surveillance, bretelles (visibilité). Elles doivent être davantage soutenues par l'ensemble du personnel de l'école. Les VACS ne sont pas un enjeu à notre école, mais les mesures de prévention mises au plan de lutte seront poursuivies telles quelles.

Les **mesures de préventions** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
- Formation ARASS pour le personnel du SDG - Enseignement de certains jeux lors des cours d'éducation physique et à la santé afin que les élèves puissent y jouer de façon autonome aux récréations en respectant les règles communes.

3. Collaboration des parents

Commentaires
Pistes de réflexion : - Niveaux d'encadrements - Billets de communication pour informer au SDG ou un autre élève de l'école ou appel téléphonique/courriel pour collaborer - Feuille de route pour besoins particuliers individuels - Ateliers participatifs à offrir aux parents : cette année, sur l'estime de soi et sur l'éducation à la sexualité - Capsules de la psychoéducatrice dans l'Info parents mensuels

Les **mesures de collaboration des parents** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

4. Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Commentaires
Piste de réflexion : *Les modalités prévues et les stratégies de diffusion inscrites au plan de lutte ont été déployées auprès du personnel et sur le site Web de l'école.* *La plateforme EVIO a été rendue disponible pour l'ensemble du personnel et est davantage utilisée par la direction, la psychoéducatrice et la T.E.S. de l'école.*

Les **modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:
Fiche de signalement à offrir aux élèves et aux parents – gérée par la psychoéducatrice en collaboration avec la direction

5.Mesures visant à assurer la confidentialité

Commentaires
Les modalités prévues inscrites au plan de lutte ont été déployées.

Les **mesures visant à assurer la confidentialité** sont : ☒ à maintenir tel quel ☐ à modifier*

*Modifications à apporter:

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

6. Actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence

Commentaires
Les mesures d'intervention ont été appliquées rapidement auprès des élèves **instigateurs en premier, puis les victimes et ensuite, les témoins, au besoin.** *Les événements nécessitant l'application du plan de lutte ainsi que les interventions réalisées ont été consignés dans ÉVIO, sinon les plus récents le seront d'ici le fin juin 2026.*

Les **actions à entreprendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin

Commentaires
Les mesures de soutien ou d'encadrement ont été appliquées rapidement auprès des élèves victimes, instigateurs et témoins.

Les **mesures de soutien ou d'encadrement offertes à l'élève victime, auteur ou témoin** sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

Centre
de services scolaire
de Montréal
Québec

8. Sanctions disciplinaires applicables

Commentaires
Les sanctions disciplinaires applicables lors de chacun des événements ont fait l'objet d'une analyse (gravité, fréquence, intensité, impact sur la victime et potentiel de récidive de l'instigateur). Les sanctions disciplinaires appliquées ont permis de diminuer ou d'éliminer les comportements inappropriés et d'en apprendre de nouveaux.

Les sanctions disciplinaires applicables sont à maintenir tel quel (Contenu institutionnel)

9. Suivi des signalements et des plaintes

Commentaires
L'école a vérifié la satisfaction des acteurs concernés et de leurs parents quant aux interventions réalisées au fur et à mesure. L'école s'est assurée de vérifier que toutes les situations ont pris fin – situation traitée dans EVIO Dans le cas d'insatisfaction, les modalités existantes pour porter plainte au CSSDM via le site web ont été transmises.

Le suivi des signalements et des plaintes est à maintenir tel quel (Contenu institutionnel).